Genève 5

La Chambre de commerce s'en prend à Fischer

Initiative

Le directeur de la CCIG, Vincent Subilia, critique durement la ministre de l'Économie à propos de l'impôt sur la fortune.

Le choix de la majorité de gauche du Conseil d'État de demander au Grand Conseil d'élaborer un contre-projet à l'initiative de la gauche et des syndicats qui entendent taxer davantage les grandes fortunes reste décidément sur l'estomac de la droite et des milieux économiques. Après la fronde de Nathalie Fontanet, Serge Dal Busco et Mauro Poggia, c'est au tour de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) de donner la voix. En ciblant Fabienne Fischer.

«Avant d'être une conseillère d'État issue des Verts, M™ Fabienne Fischer est chargée de l'Économie et de l'Emploi, explique Vincent Subilia, le directeur de la CICG, également député PLR. Mais là, elle met en danger l'économie, et par conséquent l'emploi. Nous sommes consternés par la position prise par la majorité du Conseil d'État. Elle s'apparente presque à une déclaration de guerre à l'entrepreneuriat.»

Lettre à la magistrate

Dans un courrier adressé lundi à la conseillère d'État, la Chambre de commerce est tout aussi cinglante: «Par la voix que vous avez donnée au Conseil d'État la semaine dernière, vous porterez collectivement la responsabilité de la détérioration des conditions-cadres de l'économie», écrivent Laurence de la Serna, présidente de la CCIG, et

Vincent Subilia. Et de rappeler que 2.6% des 28.8% de contribuables qui paient un impôt sur la fortune verraient leur imposition augmenter de 55% en movenne, pour un total estimé à l'heure actuelle de 250 millions de francs, «Ils sont ceux qui contribuent le plus à la solidarité et à l'État social cher à la majorité de gauche du Conseil d'État, ajoutent les signataires. Ils sont aussi les plus mobiles et les encourager à s'expatrier sous des cieux fiscaux plus cléments, comme le fait votre Conseil d'État, est le meilleur moven d'accroître encore la pression fiscale sur la classe movenne, moins mobile.»

Aux députés de jouer

Rappelons que c'est maintenant le Grand Conseil qui a la mission de prendre position sur l'initiative avant qu'elle ne soit soumise à la population. Il peut l'accepter, la rejeter simplement, ou choisir de la refuser tout en élaborant un contre-projet. Dans le rapport qu'il a transmis au parlement, le Conseil d'État lui suggère de la rejeter, mais d'élaborer un contre-projet proche du texte original, à l'exception de la durée de la contribution, qui passerait de dix à cinq ans.

«Il est vrai que nous devrions parvenir au Grand Conseil à faire barrage à l'élaboration d'un contreprojet, convient Vincent Subilia. Mais le signal donné est désasteux. Lorsqu'il faudra convaincre la population qu'accepter l'initiative serait catastrophique, ce ne sera pas aisé». Eric Budry